

Directive contrôle des équipements de gardiens

1. Préambule

Avant le début de la saison nous allons contrôler les équipements de tous les gardiens engagés en National League, Sky Swiss League et U21-Elit.

Les pièces suivantes seront contrôlées :

- Jambières de gardien
- Protection des genoux de gardien
- Bouclier de gardien
- Mitaine de gardien
- Equipement de protection de gardien - plastron / protège-épaule
- Pantalons de gardien (alliance pantalons/plastron)
- Maillot de match de gardien (à domicile et à l'extérieur)

Les règles officielles de l'IIHF (IIHF Goaltender Equipment Measurement Standards) servent de base pour le contrôle des équipements de gardien.

2. Déroulement du contrôle

Les équipementiers se sont engagés à contrôler les pièces d'équipement susmentionnées avant leur livraison. Les pièces d'équipement dont les mesures correspondent aux directives de l'IIHF sont munies d'un petit sceau (sauf les maillots de match). Les équipementiers sont tenus de ne livrer que des pièces d'équipement dont les mesures sont correctes et qui sont munies d'un sceau. Les gardiens sont responsables de ne porter que des pièces d'équipement plombées. Dès fin juillet et sur une base hebdomadaire, les équipementiers transmettent à NL Operations une liste mise à disposition par cette dernière avec toutes les pièces contrôlées par gardien.

3. Contrôles aléatoires par National League Operations

Au terme d'une rencontre, NL Operations peut effectuer des contrôles aléatoires sans avis préalable (information au directeur sportif/GM durant la deuxième pause). Ces contrôles s'effectuent immédiatement après le match. Lors de ces contrôles aléatoires, il est uniquement vérifié si le gardien a joué avec des pièces d'équipement plombées. En outre, le plastron (hauteur des épaules, contour) peut également être contrôlé. Les irrégularités éventuelles sont sanctionnées selon le Tarif des amendes Sport d'élite.

4. Mesures ultérieures par National League Operations

NL Operations peut procéder à des mesures ultérieures sur des pièces d'équipement plombées. De telles mesures ne sont effectuées que sur annonce préalable en temps voulu. En cas d'irrégularités éventuelles (pièce d'équipement plombée bien que les mesures ne soient pas correctes), des contrôles ultérieurs généraux seront effectués de manière ciblée à la charge de l'équipementier.



5. Nouveau gardien durant la saison

Si un nouveau gardien rejoint une équipe en cours de saison et que son équipement n'a pas été contrôlé et plombé avant la saison, le club est tenu de l'annoncer spontanément à NL Operations (marc.grieder@nationalleague.ch) 079 263 12 77) avant le premier match de ce gardien (présence sur la feuille de match). NL Operations effectuera le contrôle de l'équipement de ce gardien le plus rapidement possible. Les irrégularités éventuelles de la part des clubs sont sanctionnées selon le Tarif des amendes Sport d'élite.

6. Pas de contrôle par les arbitres

Les arbitres n'effectuent pas de mesures des pièces d'équipement susmentionnées durant un match en cours. Les équipements des gardiens sont toujours contrôlés par les équipementiers ou par l'équipe de contrôle de NL Operations. Par conséquent, les dispositions du Règlement de l'IIHF concernant la mesure de l'équipement des gardiens ne sont pas appliquées.